

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-235 du 10 juillet 1982

Chargeant le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de l'intérim du Camarade Ministre des Transports et des Communications pour compter du 7 Juillet 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- Vu le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 82-226 du 3 Juillet 1982 chargeant le Camarade ADJO Boko Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 5 Juillet 1982,

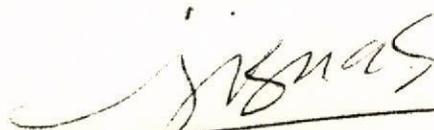
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 7 Juillet 1982, le Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie est chargé de l'intérim du Ministre des Transports et des Communications pendant l'absence du Camarade François DOSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 10 juillet 1982

Pour le Président de la République, le
Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,



ADJO Boko Ignace

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MTC-MINE 10 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-